Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 029-212900633-20260826-2026_32-DE

MAIRIE
DE
GOULIEN
FINISTERE
29770
*****
TELEPHONE : 02 98 70 06 04
E-mail : mairie@ goulien.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 AOUT 2026

- - - - -

L'an deux mil vingt-six, le 26 août, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Goulien.

Étaient présents : M. Henri Goardon, Mme Laurin Evelyne, M. Sébastien Kersaudy, Mme Dehapiot Marie-Hélène, Mme July Anne-Marie, Mme Bloch Anne, M. Julien Goraguer ; M Fily Frédéric, Mme Laidet Pascale

Étaient absents : M. Philippe Lannou, M. Bernard Chenet

Secrétaire : Mme Laurin Evelyne

Nombre de conseillers en exercice :	11
Nombre de membres présents :	09
Nombre de votants :	09

Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle a pour mission d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et communauté, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

Par délibération du 30 avril 2026, la communauté de communes du Cap-Sizun Pointe du Raz a créé la CLECT. Elle est exclusivement composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune devant être représentée au moins par un élu.

Il convient donc de désigner un représentant de la commune à la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne Monsieur Henri GOARDON comme représentant de la commune à la CLECT.

Pour copie certifiée conforme,

A Goulien, le 26 août 2026

Le Maire, Henri Goardon